

## Chapitre XIV

# LA FRANCE DANS LE MONDE

### I. L'HERITAGE DE LA COLONISATION

Quelle influence la France conserve-t-elle dans ses anciennes possessions ?

#### A. La perte des colonies

##### 1. L'Empire considéré comme gage de puissance

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'empire colonial semble un élément essentiel de puissance. En 1946, la constitution de la IV<sup>e</sup> République instaure l'**Union française** qui associe la France et ses possessions sur la base de "l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race et de religion". Dans les faits, la **domination de la métropole est préservée**. Mais le contexte international et les progrès des sentiments nationalistes la fragilisent.

##### 2. La marche vers les Indépendances

La désintégration de l'empire commence avec la **guerre d'Indochine** (1946-1954). Confrontée aux soulèvements nationalistes en Afrique du Nord, la France se retire de la **Tunisie** et du **Maroc** en 1956 mais elle tente de se maintenir en **Algérie**. Cependant, sous la Ve République, la position française évolue. Le 11 avril 1961, de Gaulle déclare : « *La décolonisation est notre intérêt, donc notre politique.* » La force des sentiments nationalistes, les pressions internationales, le coût des possessions coloniales, tout pousse au retrait. En 1960, la France accorde l'indépendance à ses territoires d'**Afrique noire** et à **Madagascar**, en 1962, à l'**Algérie**. Le domaine colonial français se réduit alors à des « **confettis** », d'où se détachent encore en 1974, l'archipel des **Comores** (sauf Mayotte) puis, en 1977, **Djibouti**.

##### 3. Les vestiges de l'Empire

Les **DOM-TOM** et les **collectivités territoriales**, héritées de l'Empire, n'abritent que **2,2 millions d'habitants**. Mais ils valent à la France une **ZEE de 11 millions de km<sup>2</sup>**, la 3<sup>e</sup> du monde. L'État français y est confronté à des **revendications indépendantistes** plus ou moins fortes. La **Nouvelle-Calédonie**, où les violents affrontements des années 1980 conduisent aux **accords de Matignon** (1988) puis de **Nouméa** (1998), a été dotée d'institutions propres et doit devenir un État indépendant associé à la France. La **réforme de la Constitution de mars 2003** prévoit la possibilité pour les collectivités d'outre-mer d'être dotées de statuts particuliers après consultation de la population.

#### B. Les liens avec le Tiers-Monde

##### 1. L'option tiers-mondiste

Forte de son passé colonial, la France revendique un **rôle moteur dans les relations Nord-Sud**. Elle obtient que ses anciennes colonies bénéficient d'un **régime de faveur de la CEE** (**accords de Yaoundé** en 1963 puis de **Lomé**). Elle tente de jouer un **rôle actif dans le dialogue Nord-Sud** lors des **conférences de Paris** (1975) puis de **Cancun** (Mexique, 1981). Mais les initiatives de F. Mitterrand pour élargir la sphère d'influence de la France à l'Amérique latine et à l'Inde se heurtent à la puissance américaine. De fait, en 2003, la France se place au **3<sup>e</sup> rang mondial pour les sommes distribuées au titre de l'APD** ; plus de la moitié de cette aide est destinée à l'Afrique.

##### 2. La politique de coopération

Les anciennes colonies d'Afrique sont liées à la France par des accords signés au moment des indépendances. La coopération revêt **plusieurs aspects** : présence de **bases militaires françaises**, **envoi de conseillers techniques et d'enseignants**, **aide au développement**. Pendant longtemps, la France a garanti à 14 pays d'Afrique une monnaie alignée sur le franc français ; en 1994, elle a imposé une dévaluation du **franc CFA**. Mais le **Trésor français continue de garantir cette monnaie**.

##### 3. Un « pré carré » aujourd'hui contesté

L'Afrique noire est considérée comme un **terrain privilégié de la politique extérieure française** (un « pré carré »), sous contrôle de conseillers spéciaux, de J. Foccart, sous de Gaulle, à J.-Ch. Mitterrand sous F. Mitterrand. **La France y intervient militairement pour soutenir des régimes en difficulté** : au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), en Côte-d'Ivoire (2003). Sa politique ouvre de **fructueux marchés** à ses entreprises de travaux publics, d'exploitation pétrolière ou d'armement. Cependant, **des échecs et des mises en cause** l'obligent à repenser ses liens. En 1990, F. Mitterrand décide de **lier l'octroi de nouvelles aides à la démocratisation du continent**. La réforme de la coopération engagée en 1998 tente d'aller dans ce sens.

### II. UN ROLE MOTEUR DANS LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Dans quelle mesure la France a-t-elle impulsé la construction européenne ?

#### A. Mettre fin à la rivalité franco-allemande

##### 1. La création de la CECA

En 1945, les dirigeants français voient dans un **rapprochement avec l'Allemagne** le moyen de **consolider la paix et d'encadrer son relèvement**. Le 9 mai 1950, **Robert Schuman**, ministre français des Affaires étrangères, propose une première action, conçue par **Jean Monnet**, « *sur un point limité mais décisif* » : la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. **Le traité est signé le 18 avril 1951**.

##### 2. Le projet de CED

Les mêmes objectifs président au projet de CED : en 1950, en réponse aux pressions américaines en faveur du réarmement allemand, le président du Conseil français, René Pleven, propose la **création d'une armée européenne** placée sous l'autorité d'un **ministre européen de la Défense**. Mais une partie de l'opinion publique y est hostile ; **les partis politiques sont divisés**. Le 30 mai 1954, **la discussion du texte est rejetée par le Parlement français**. Cependant, la France joue un **rôle majeur dans la préparation des traités de Rome** de 1957 qui créent la CEE et l'Euratom.

#### B. Impulser la construction européenne

##### 1. Les réticences gaullistes

Le général de Gaulle poursuit la **construction européenne**, persuadé de sa nécessité, mais aussi convaincu qu'elle doit servir son dessein : **faire de la France une grande puissance**. La PAC est mise en œuvre. En revanche, **de Gaulle refuse tout mesure qui viserait à la construction d'une Europe supranationale**. En 1965, il pratique la **politique de la « chaise vide »** pour s'opposer à la procédure de vote à la majorité qualifiée. En 1963 puis en 1967, **il refuse l'entrée dans la Communauté du**

**Royaume-Uni**, jugé trop proche des intérêts américains. Il pose aussi les bases d'une relation privilégiée entre Paris et Bonn ; mais **la signature du traité de l'Élysée** (1963) n'a pas les suites espérées, l'Allemagne continuant à privilégier ses liens avec les États-Unis.

## 2. La relance giscardienne

L'arrivée de **G. Pompidou au pouvoir relance la construction européenne** en autorisant l'entrée de la **Grande-Bretagne dans la CEE**. Surtout, son successeur, **V. Giscard d'Estaing, soutient les candidatures des pays méditerranéens** qui, en rééquilibrant la Communauté vers le Sud, doivent conforter la place centrale de la France. **V. Giscard d'Estaing impulse aussi plusieurs décisions importantes** : réunion de sommets européens rassemblant les chefs d'État, élection au suffrage universel des députés européens, création du Système monétaire européen (SME).

## C. Répondre au défi de l'élargissement

### 1. Le «oui» à Maastricht

Après des débuts hésitants, F. Mitterrand opte pour une **politique résolument européenne**, incarnée par la présence de **J. Delors à la tête de la commission de Bruxelles** de 1985 à 1995. En signant l'**Acte unique** (1986), le président de la République accepte que se développe la **pratique du vote à la majorité qualifiée**. Confronté à la **réunification allemande**, François Mitterrand œuvre en faveur de la signature du **traité de Maastricht** (1992) dans lequel il voit un moyen d'amarrer la nouvelle puissance allemande à l'Europe. **La France accepte certaines aliénations de souveraineté** : création de l'euro, élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune. Mais le référendum sur le traité de Maastricht ne recueille que 51% de «oui».

### 2. Le projet français de Constitution européenne

L'**élargissement de l'Europe en 2004 relance la question de la place de la France dans l'Union** : quel pouvoir détiendra-t-elle dans les institutions remaniées pour faire place aux nouveaux États ? Quel sera son poids économique dans une Europe rééquilibrée à l'Est ? Face à ces défis, **la France reprend l'initiative** : en 2003, **une convention présidée par V. Giscard d'Estaing** élabore un **projet de constitution européenne**. Pour accélérer l'intégration au sein du noyau européen initial, le gouvernement propose de **resserrer les liens avec l'Allemagne**.

## III. UNE POLITIQUE ETRANGERE AMBITIEUSE

Quel rôle la France entend-elle jouer sur la scène internationale ?

### A. La France dans le bloc atlantique

#### 1. La reconnaissance du leadership américain

À la Libération, la France s'efforce de "**retrouver son rang**". Elle obtient **un des postes permanents au Conseil de sécurité de l'ONU** ; elle participe à l'**occupation de l'Allemagne**. Mais elle n'a pas les moyens de mener une politique indépendante. **Sa situation économique la conduit à accepter le plan Marshall**. En 1949, elle signe le **traité de l'Atlantique Nord** et intègre l'**OTAN**. À partir de cette date, elle reçoit **une aide financière américaine pour mener la guerre en Indochine**.

#### 2. La crise de Suez : une prise de conscience

La crise de Suez est révélatrice de l'**affaiblissement de la France**. Quand les troupes franco-britanniques interviennent, fin

octobre 1956, pour tenter d'empêcher la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, **l'URSS mais aussi les États-Unis les contraignent au retrait**. La France n'a plus les moyens de son indépendance face aux deux grandes puissances nucléaires. En réaction, dès décembre 1956, **elle décide de se doter de la bombe atomique**.

## B. La politique gaullienne d'indépendance nationale

### 1. Le refus de la tutelle américaine

De Gaulle accélère la mise au point de la **première bombe atomique**, qui explose **au Sahara en 1960** ; le **premier sous-marin équipé de missiles est lancé en 1967**. Parallèlement, le Général **retire les forces militaires françaises du commandement intégré de l'OTAN**. Il **condamne l'impérialisme américain au Vietnam** (discours de Phnom Penh en 1966) et sur le continent américain (condamnation de l'intervention américaine à Saint-Domingue en 1964, soutien au «Québec libre» en 1967). Il **critique le système de Bretton Woods** et décide la conversion en or des dollars détenus par la Banque de France. Cependant, **lors de la crise de Cuba, il affirme son soutien total à Washington**.

### 2. Le refus de la logique des blocs

De Gaulle pratique **une diplomatie active**, à l'encontre de la bipolarité instaurée par la guerre froide. Il établit des **liens directs avec Moscou** en même temps qu'il critique la satellisation de l'Europe de l'Est. Il **reconnait l'existence de la Chine communiste** en 1964. En 1967, lors de la guerre entre Israël et les pays arabes, **il rompt avec le soutien inconditionnel de ses prédécesseurs à Israël**.

## C. Rester un acteur de premier plan

### 1. La poursuite des choix gaulliens

Le départ du général de Gaulle ne remet pas en cause **les grandes lignes de cette politique**, même sous les septennats de François Mitterrand. Les gouvernements successifs poursuivent le **programme d'équipement nucléaire** et soutiennent les **exportations d'armes**. Les relations moins conflictuelles avec les États-Unis ne signifient pas un retour à la politique d'alignement : la France ne s'associe pas aux sanctions américaines contre l'URSS au moment de l'intervention de celle-ci en Afghanistan ; lors de la crise des euromissiles, elle refuse l'installation sur son sol de Pershing américains... Au Moyen-Orient, elle poursuit une **politique pro-arabe** en reconnaissant la **légitimité de l'OLP** en 1974 ; **François Mitterrand se rapproche d'Israël, mais il affirme les droits des Palestiniens**. La France veut jouer le rôle d'**intercesseur**.

### 2. Les adaptations au monde de l'après-guerre froide

La **fin de l'ordre bipolaire** oblige à **une redéfinition partielle de la politique étrangère française**. La France adhère à la **tentative d'instauration d'un nouvel ordre mondial** en participant à la guerre du Golfe en 1991 puis aux interventions de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie et en souscrivant aux accords de limitation des armements. Elle souhaite faire entendre **la voix de la morale** en défendant le **droit d'ingérence humanitaire** et les **ONG**. Après avoir refusé la bipolarité, **elle s'oppose à l'hégémonie américaine** en tentant d'empêcher l'intervention des États-Unis en Irak en mars 2003. **Mais les moyens lui manquent pour faire prévaloir ses ambitions**.

## IV. LA FRANCE DANS LE MONDE AU DEBUT DU XXI<sup>E</sup> SIECLE

De quels moyens la France dispose-t-elle pour affirmer son rayonnement ?

### A. Le rayonnement culturel

#### 1. Peu de terres et peu d'hommes

Le poids démographique et territorial de la France dans le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle est devenu faible. La population française représente à peine plus de **1% de la population mondiale** et **les Français répugnent toujours à s'expatrier** : moins de 2 millions d'entre eux vivent à l'étranger. Le territoire français couvre à peine plus de **0,7% des terres émergées**. Cependant, **l'éparpillement des territoires d'outre-mer sur tous les océans** du globe assure à la France **le troisième domaine maritime mondial**.

#### 2. Une langue qui assure la diffusion de la pensée française

Le français est **la neuvième langue dans le monde**. La **communauté francophone** est estimée à **169 millions de personnes**, dispersées dans **une cinquantaine d'États**. Les gouvernements successifs ont fait de **la défense de la langue française** une politique à part entière : mise en place d'un **réseau d'écoles et d'Alliances françaises** réparties dans 138 pays ; création de **Radio France Internationale (RFI)** et d'une **télévision internationale de langue française (TV5)**, tenue régulière de **sommets de la francophonie** depuis 1986. Les pouvoirs publics défendent **l'exception culturelle française** dans les négociations au sein de l'OMC. Le **protectionnisme culturel** ralentit les progrès de l'anglais et de la culture américaine sans les empêcher.

### B. Le poids économique

Son **revenu national brut** place la France au **5<sup>e</sup> rang mondial**. Elle est **membre du G7**. L'économie française s'est ouverte au monde en développant ses **exportations de capitaux, de biens et de services**. Elle a bâti sa réputation sur **l'agroalimentaire** mais aussi sur **les filières de la troisième révolution industrielle** : le nucléaire, l'aéronautique et l'aérospatiale, les télécommunications, le train à grande vitesse (TGV), remportant des marchés longtemps détenus par les Américains. **Première destination touristique du monde**, la France bénéficie de la venue de plus de 70 millions de touristes par an.

**La France peine cependant à maintenir sa place**. Elle connaît **un recul relatif**. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la France était au 4<sup>e</sup> rang mondial, derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, mais avant **le Royaume-Uni** qui l'a devancée. Son insertion dans le monde est d'abord **une insertion européenne** : elle réalise près des 2/3 de ses échanges avec ses partenaires de l'Union et leur destine plus de 60% de ses investissements extérieurs directs.

### C. La participation aux affaires du monde

#### 1. Des forces armées professionnalisées

La possession de l'arme atomique et la présence de bases militaires dans les territoires d'outre-mer et dans plusieurs pays d'Afrique font de la France **une puissance militaire**. Mais elle a renoncé en 1996 aux expériences nucléaires ; en une décennie (1990-2000), les crédits consacrés au nucléaire ont diminué de moitié. Avec le vote de la loi du 28 octobre 1997, le pays a fait le choix de développer **une armée de métier**, hautement qualifiée, capable de répondre aux nouvelles menaces surgies depuis la fin de

la guerre froide. **Dans le nouveau contexte international, la France peine cependant à définir sa place**. L'importance de son réseau d'ambassades (le 2<sup>e</sup> du monde) ne correspond pas à son audience réelle sur la scène internationale.

#### 2. Une action qui passe par les instances internationales

Pour se faire entendre, la France doit jouer la carte de la **participation aux instances internationales**. Les forces françaises interviennent **dans le cadre de l'OTAN**, dans l'ex-Yougoslavie au milieu des années 1990 puis en Afghanistan en 2003. **L'ONU, considérée avec un certain mépris par De Gaulle, fait l'objet d'un nouvel intérêt**. La France est le 4<sup>e</sup> contributeur au budget de l'organisation. Durant la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, elle est **l'Etat qui fournit le plus de Casques bleus**, organisant ou participant à des missions au Rwanda, au Liban, en République centrafricaine, au Cambodge, etc. Elle s'efforce de faire de la tribune onusienne un moyen d'expression privilégié de ses ambitions.